

République Française
Département de la Loire
Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 02 AVRIL 2024
20 heures 30

OBJET :

02/04/2024 N°1

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION
D'ALIÉNER (DIA) ET SUR L'EXERCICE DU
DROIT DE PRÉEMPTION

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 04 avril 2024

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET
Absent ayant donné mandat : Franck POLLET à Chantal PAIRE
Secrétaire élue pour la durée de la séance : Chantal PAIRE

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) ET SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions communales relatives à l'exercice du droit de préemption définis par le code de l'urbanisme, en vertu de la délégation reçue du Conseil municipal en la matière.

Depuis l'information donnée lors du Conseil municipal du 05 mars 2024, le droit de préemption urbain (DPU) n'a pas été exercé par la commune pour les DIA suivantes :

- DM 2024-3 décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AP 155	Lotissement les Jardins de Lou	448 m ²	Non bâti	14/03/2024
--------	--------------------------------	--------------------	----------	------------

- DM 2024-4 décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AE 123	250 rue du Gamay Saint-Romain	925 m ²	Bâti sur terrain propre	14/03/2024
--------	-------------------------------	--------------------	-------------------------	------------

Le Conseil municipal prend acte.

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Chantal PAIRE

Publication en ligne le

04 AVR. 2024



Chantal Paire